

VERNAISON ENVIRONNEMENT

Île de la Table ronde : une pétition

Jeu­di soir, la pétition en ligne recueillaient plus de 1 208 signatures. Elle est l'œuvre de citoyens et écologistes opposés à l'emménagement de la pépinière sur l'île.

Le collectif de citoyens et écologistes des rives du Rhône a adressé une pétition au préfet de Région, Stéphane Bouillon. L'objet de cette pétition lancée sur Change.org : « Sauvons l'île de la Table ronde (Solaize-Vernaison) ». Jeudi soir, cette pétition comptabilisait 1 208 signatures. Ces riverains demandent aux élus locaux, à la Métropole et au préfet « d'étudier sérieusement d'autres sites de relocalisation de la pépinière Chapelan ». Ils réclament aussi « que soit rendue publique l'étude d'impact sur les espaces naturels et l'étude d'impact sur les activités du Smiril (Syndicat mixte du Rhône des îles et des lônes) » qui gère le site. Le Domaine de Chapelan est contraint de quitter l'île de la Chèvre (Feyzin) en raison des préconisations du Plan de prévention des risques technologiques.

Les pétitionnaires dénoncent « une solution de facilité »

« L'île de la Table ronde est la plus grande forêt alluviale d'un seul tenant du sud-est de la France. C'est un écrin de verdure au sud de la Métropole, le long de la Vallée de la chimie [...] Une biodiversité exceptionnelle, des mammifères (loutre, castor) aux plantes rares (orchidées), a peu à peu repris ses droits dans cet espace protégé unique... »

Pour les pétitionnaires, la relocalisation est « une solution de facilité ». Ils indiquent que « l'implantation se fera sur des réserves foncières, sur ce mé-



■ Au premier plan et de part et d'autres du pont, la Pépinière Chapelan devrait s'installer sur 16 ha. Photo commune de Vernais

me site où nos impôts ont été pleinement utilisés pour permettre à la forêt de s'épanouir. »

La loi l'obligeant, « Comment imaginer la compensation écologique de plusieurs hectares de forêt alluviale centenaire et de zones humides ? Nous refusons que les populations ri-

veraines soient privées d'un espace de balade et de découverte ».

Les signataires veulent sauvegarder « Ce cadre privilégié d'éducation à l'environnement » à destination des enfants. « Le premier site du département en la matière. La plupart de ces activités sont organisées par le Smiril.

Nos élus sont-ils conscients qu'ils sont en train de torpiller les activités de leur syndicat mixte, dont les missions sont de piloter et de mettre en œuvre le projet de réhabilitation et de valorisation, de l'espace nature des îles et lônes du Rhône ? »

S.M.-T

P.-É. Riffaud : « Ce site est un compromis »

« Nous sommes en démocratie, tout le monde a le droit de s'exprimer », signale Pierre-Édouard Riffaud, secrétaire général du Domaine de Chapelan, à propos de la pétition. Il rappelle qu'un certain nombre d'associations environnementales participent au comité de pilotage mis en place par la préfecture. « Dans le comité, l'information est diffusée en toute transparence. » Si les pétitionnaires refusent la Table ronde, « qu'ils nous trouvent un autre site ».

Selon Pierre-Édouard Riffaud, l'entreprise a identifié 21 sites de 20 hectares autour de Lyon. « On a étudié ça sous tous les angles. Un seul a été retenu par le comité de pilotage car il assure la pérennité de

l'entreprise (70 emplois en saison). Les services de l'État sont, et nous sommes, attentifs que notre arrivée se fasse dans les meilleures conditions au niveau de l'environnement. »

Montant à peaufiner

Il évoque les compensations, comme rendre l'île de la Chèvre (Feyzin) à la nature après leur départ. « On va compenser l'impact de notre arrivée, en quantité et en qualité (pour la faune et la flore) ». Quant au financement de l'opération, « On commence à travailler notamment avec France Domaine pour connaître la valorisation des terres. Nous allons discuter avec les financeurs (État, Région, collectivités, entreprises, dont To-

tal). Il faudra une phase d'affinage pour connaître le montant exact ».

Car le pépiniériste est contraint de déménager en raison du Plan de prévention des risques technologiques (la présence immédiate d'entreprises classées Seveso). « On travaille aussi avec le comité technique et scientifique, le Smiril et les voisins sur l'île, afin de limiter les impacts sur les activités du Smiril et sauvegarder les espaces boisés. On finalise l'étude d'impacts et on a déjà fait le diagnostic de l'état initial. » Le comité technique permettra de « répondre de manière la plus pertinente possible aux questions sur les perturbations qui pourraient être liées à notre installation ».



■ Pierre-Édouard Riffaud, secrétaire général du Domaine de Chapelan. Photo d'archive Cyrille SEUX

« Ce site est un compromis en termes d'efficacité pour l'entreprise et de limitation des dépenses publiques. » Le périmètre dédié au nord de l'île est quasi achevé, « il reste des

ajustements pour s'insérer au mieux dans l'environnement ». Et de conclure : « On est une pépinière, on ne pollue pas ».

S.M.-T

contre l'implantation de Chapelan



REPÈRES

■ Le Domaine de Chapelan

Un comité de pilotage en préfecture a acté l'installation de la pépinière Chapelan sur l'île de la Table ronde. Pour l'entreprise, cet emménagement était une condition afin de sauver ses 70 emplois.

Le Domaine installerait ses 20 ha, sur un périmètre au nord de l'île, entre fin 2019 et 2021. Il a chiffré ce déménagement contraint à environ 5M€ (mises aux normes comprises), soit un an de chiffre d'affaires... Alors que le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la vallée de la chimie prévoit la prise en charge des travaux des particuliers, rien n'est envisagé pour les entreprises (lire par ailleurs). Les maires de Solaize et Vernaison approuvent le projet.

■ Île de la Table ronde

L'île s'étend sur 400 ha de forêt, prairie et zones humides. Elle est gérée par le Smiril (Syndicat mixte du Rhône des îles et des lînes). Elle accueille 50 000 visiteurs à l'année.

■ Smiril

Créé en 1995, le syndicat mixte est composé de : Feyzin, Grigny, Irigny, Millery, Sérézin-du-Rhône, Ternay et Vernaison, Métropole et Département.

Pour la liste d'opposition portée par Julien Vuillemand, le ton n'est pas à la complaisance

« Voter la distraction (abrogation NDLR) du domaine forestier d'une parcelle forestière sur l'île de la Table ronde revient à apporter du crédit au projet de relocalisation de l'entreprise Chapelan. Cette implantation serait un véritable gâchis au regard des années de travail de réhabilitation des espaces naturels par le Smiril et des fonds importants engagés pour la préservation du site. Tout cet investissement pour finalement venir détruire ce qui a été réalisé ? C'est non moins de 25 hectares de forêt qui vont être rasés de part et d'autre de la RD36 menant à Vernaison.

Par ailleurs, ce serait un véritable désastre écologique : l'île de la table ronde est considérée comme la plus vaste forêt alluviale du quart sud-est de la France. Préservée, elle joue un rôle de régulateur lors de la montée des eaux du Rhône. On y trouve de nombreuses espèces animales et végétales sur le site !

Ajoutons qu'il est complètement incohérent d'aller réimplanter une entreprise en zone inondable classée "Aléa fort", c'est-à-dire la zone à plus haut risque quand on peut profiter de cette opportunité de déménagement, pour partir s'installer sur de vastes étendues de terres agricoles.

Enfin, ce site bénéficie d'une attractivité de par ses deux restaurants en pleine nature, ses sentiers balisés empruntés par les joggeurs et les promeneurs. On ne compte plus les animations organisées par le Smiril à destination des publics scolaires, venus observer un biotope exceptionnel et d'une richesse incroyable. »



■ Julien Vuillemand. Photo Laurence SACCU

« Nous serons attentifs au respect du bail »

La commune de Vernaison a voté la distraction (abrogation NDLR) du régime forestier pour 16 ha sur l'île de la Table ronde. Une décision qui doit permettre l'implantation de la future entreprise. Ces 16 hectares naturels perdus sont redonnés en compensation sur l'île de la Chèvre à l'emplacement actuel de la pépinière.

Un projet de bail est à l'étude pour recevoir l'entreprise Chapelan. « Nous veillerons à ce qu'il soit respecté et ne sera signé que s'il se révèle conforme à nos souhaits », réplique André Vaganay. Les dirigeants de Chapelan devront notamment composer avec le caractère inondable de ces terrains et de la difficulté d'accès au site.

Le maire revient sur les raisons qui ont présidé à ce vote favorable et rappelle les grandes étapes de ce dossier : « Lorsque "Chapelan" en 2015 est venu me demander si la commune de Vernaison disposait de terrain agricole, je l'ai emmené sur le plateau de la Pronde, situé sur les hauteurs de la commune. À cause du remembrement, les terrains ne convenaient pas. Lors d'un deuxième échange, il sollicitait la possibilité de s'installer sur l'île de la Table ronde. Le Préfet du



■ André Vaganay. Photo Laurence SACCU

Rhône, qui avait initié un Copil (Comité de pilotage), a participé également à la recherche d'un terrain. Après avoir examiné plusieurs pistes, au vu des périmètres d'implantation et des pré-diagnostic écologiques, réalisés par le Domaine Chapelan, le

site de l'île de la Table ronde, sur le territoire de Solaize, a été privilégié pour implanter cette pépinière. Ce que je n'ai pas vu d'un très bon œil », a tenu à confirmer André Vaganay.

Plusieurs parcelles sont concernées par le projet dont notamment celles cadastrées AB 2 et AC 29, propriétés de la commune de Vernaison. Ces parcelles relèvent actuellement du régime forestier dont la gestion en est confiée à l'Office national des forêts. La distraction du régime forestier est nécessaire sur ces parcelles dans la perspective de la demande de défrichement.

Pour ne pas toucher de vastes surfaces inutilement, des parcelles peuvent faire l'objet de division parcellaire préalable en veillant à ne pas créer de parcelles trop petites, ne pas créer d'enclaves et à conserver l'accessibilité des parcelles restant au régime forestier.

Initialement, l'entreprise sollicitait 18 ha puis 20 ha et enfin 28 ha. Il s'est alors avéré très compliqué de trouver 20 ha d'un seul tenant sans recourir à un remembrement dont la finalisation nécessiterait plusieurs années, ou de trouver un agriculteur qui abandonnerait ses terres.

Souvenirs

André Vaganay livre quelques souvenirs de cet endroit, alors préservé, où il jouait enfant : « Avant la construction du pont et pendant les vacances scolaires, avec ma sœur et mes grands-parents, nous utilisions la traîlle pour nous rendre à Solaize. En 1959, avec la construction du Pont, nous avons pu effectuer ce trajet en voiture et dans les années 60 vinrent les grands travaux : canal fluvial, autoroute, zone industrielle, mais avec les dommages collatéraux dont l'abattage de nombreux peupliers. » Sur la partie sud du CD36 s'est alors développée une décharge que j'ai fait stopper en 1977. Dans les années 80, au nord du CD36, un ball-trap s'implantait, permettant à toutes les activités et services de police de venir s'entraîner. Une activité qui a cessé au début des années 90. Ces terrains ont toujours suscité une certaine convoitise pour y installer des zones de loisirs ou un golf.